

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 63 (1925)  
**Heft:** 36

**Artikel:** Pe Lozena  
**Autor:** Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-219738>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## ARMOIRIES COMMUNALES

Nous insérons avec grand plaisir l'article ci-dessous d'un correspondant occasionnel ; il complète et justifie les modestes notes que le « Conteur » publie depuis longtemps sur nos armoiries communales vaudoises. (Réd. « C. V. »)

LE Conteur Vaudois du 25 juillet 1925, sous la rubrique « Armoiries communales », dit que les armes de Combremont-le-Grand, qui figurent sur la médaille de mobilisation décernée aux soldats, sont celles de la famille de Mestral, et il ajoute que dès lors, sur le conseil de la Commission cantonale des armoiries, la commune a pris les armes des sires de Combremont.

Que la commune de Combremont-le-Grand ait eu l'idée, tout d'abord, d'adopter comme signe distinctif, l'Écu de gueules au sautoir d'or à la roue de sable brochant, cela paraît tout-à-fait logique, attendu que ces armoiries figurent sur la chaire de l'église, au château, et en plusieurs autres endroits sur des vitraux, des meubles, etc., alors qu'on ne retrouve que peu de spécimens des armes des premiers sires de Combremont, dont la famille s'est éteinte vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans la maison d'Avenches à laquelle la seigneurie échut par héritage. En 1537, M. Bernard d'Avenches la vendit à M. Girard Mestral, avoyer de Payerne. Celui-ci acquit les 5/6 de la seigneurie, l'autre 1/6, dit « le fief de Curtilles », qui appartenait à la famille de ce nom, fut acheté en 1582 par M. Isaac, fils de feu M. Jean Mestral, avoyer de Payerne, lequel était fils de l'avoyer Girard. En conséquence, dès 1582, la famille de Mestral devint propriétaire de la totalité de la seigneurie de Combremont-le-Grand. A cette époque, M. Georges Mestral, avoyer de Payerne lui aussi, et fils de l'avoyer Girard, possédait la seigneurie de Combremont-le-Petit. La branche des Mestral de Combremont-le-Grand adopta comme cimier le lévrier, rappelant aussi les armoiries des premiers sires de Combremont, alors que la branche de Combremont-le-Petit conserva l'ancien cimier des Mestral de Rue, soit le buste de Maure. La commune de Combremont-le-Grand aurait pu, semble-t-il, pour respecter la vérité historique, adopter un Écu réunissant les armes des anciens sires de Combremont à celles de leurs successeurs. Avec ces éléments, les héraldistes auraient pu composer un blason tout à fait intéressant. G. M. C.

**Langue rouge.** — Un préposé à la police des étrangers d'une localité que nous ne désignerons pas, avait à faire le signalement d'un individu expulsé du canton parce que ses papiers n'étaient pas en règle. Pour la taille, le nez, la bouche, les yeux, la couleur des cheveux, tout alla facilement. Mais c'est à la rubrique « Langue » que les choses se compliquèrent :

— Tirez la langue ! fit le préposé.

— Mais, monsieur...

— Tirez la langue, vous dis-je !

Le malheureux n'en voyait pas la nécessité et la manifestation exigée se faisait attendre.

— Ah ! ça, reprit le préposé exaspéré, montrez-moi votre langue, ou faut-il... ?

L'expulsé finit par tirer la langue à l'exigeant préposé, qui, constatation faite, remplit gravement la rubrique : Langue... rouge.

Le signalement fut envoyé à la chancellerie. Il ne tarda pas à en revenir avec prière d'indiquer d'une façon plus précise la langue que parlait le titulaire du signalement.



## PE LOZENA

L'étai l'autr'hi, deçando passa, pè vè midzo dè coïte la tserrière de Tsàodèron, à Lozena. Quin trafi lài avai. Lè tsè à étsile, tserdzi de fin, lè tenotmobile, lè tsevu, lè locipède à dzein et lè locipède à fû que pètant, lè vaitere que lài diant dâi camion, tot cein sè craisive, fusève, felève quemet dâi balle, corattève, allève, ve-gnâi, tracive, qu'on arâi de lo Diablie à dè-cheinta.

Dévant lo colidzo iô lè z'ingenieu vignant po l'ao recordâ, lài avâi Tiennon et sa Gotton. Vo lè cougnâte prâo : Tiennon de la Raisse que s'è maryâ l'âoton passâ avoué Gotton d'ao Mécanique, la felhie à Djabram que l'a on carro de truffe d'onna taise que l'a fè duve lottâie. Lài ite-vo ora ? Eh bin ! l'étâi justameint leu.

La Tiennon tegrâi sa Gotton pè lo cou et lài desâi :

— Adiu ! ma poûra Gotton !

— Adiu ! mon poûro Tiennon, que fasâi Gotton ein segotteint.

— Einbranse mè oncora on coup !

— Oï ! Cili poûro baison ! Sarâi pâo-t'être lo derraï !

Et Gotton baillive on bec à Tiennon sur lè djoûte, et Tiennon deso lo cou à Gotton.

— Cein l'è épouâirâo, de mourri dinse, à mon âdzo !

— L'è z'orribllo, mon poûro Tiennon !

S'étant recrotsi l'on à l'autro et on lè z'ouïa mouettâ.

— Tè, Cotton, vaité mon testameint. I'è testâ por tè.

— Mon dzeinti Tiennon !

— Et pu, te sâ ! Se tè vâo tè remaryâ, preinds lo cordagni.

— N'ausse couson. No no sein dza arreindzi la senanna passâ lè doû.

S'étant rappundu. On lè z'ouïa que desant :

— Hardi ! lài faut allâ !

— Va lài gaillâ, Tiennon ! Corâdzo.

Onna tschuffâie, onna tchurlâie ! S'étant dè-pèdzi, tandi que Tiennon desâi :

— Et pu, te sâi, aprî mon einterrâ, n'âoblie pas de menâ la vatse ai bâo, que l'agotte dza.

Tiennon l'étâi via. Ie m'approustou de Gotton et lài dio dinse po la consola :

— L'è vouïtron hommo ?

— Oï.

— S'ein va à l'ètrandzi ?

— Na.

— Mâ, ie va bin lliein ?

— Pas pi.

— Adan, ie va sè peindre ?

— Oh ! ouaih !

— Mâ po sè fère dâi z'adiu dinse ?

— N'è pas de trâo. On sâ pas mè quan on sè reverrà qu'onna ...râva. Peinsâ vo vâi : Tiennon dâi travessâ la pllièce de Tsàodèron, la tserrière dâi z'épèciallà !

Marc à Louis.

## A LA VIGNE

Duo d'amour

— Dis-moi, ô gentille Marie,  
Me voudrais-tu pour ton époux ?  
Je déclare sans flatterie  
Que t'aimer me serait bien doux !  
— Je ne sais, maître Martin,  
Vraiment ce que je dois dire,  
Et je crois bien  
Que de moi vous voulez rire,  
Car je ne possède rien  
Et n'aurai d'autre butin  
Que mes deux mains !

— Mais moi, j'ai les lopins de terre  
Plantés de vigne et d'échalas  
Qu'en mourrant m'a laissés mon père !  
De travailler seul, je suis las !  
— Vous n'auriez, Maître Martin,  
Plus à prendre d'effeuilleuse !  
De grand matin,  
Car je ne suis pas dormeuse,  
Dans la vigne et le jardin,  
Je travaillerai bon train,  
Comme un lutin !

— Ma vieille mère, en son ménage,  
A besoin d'aide et de soutien !  
Je te vois belle et surtout sage  
Et de toi mon cœur est tout plein !  
— Il est doux, Maître Martin,  
D'entourer tous ceux qu'on aime  
De tendres soins !  
Je partagerai de même  
Votre joie et vos chagrins !  
Nous aurions dans le même chemin  
Même destin !

— Tu seras, petite effeuilleuse,  
Le soleil de notre maison !  
A mes côtés, toujours joyeuse,  
Tu chanteras comme un pinson !

— Au foyer, Maître Martin,  
Fleurira notre tendresse !  
Dans le jardin,  
Pour fêter notre allégresse,  
S'ouvriront lis et jasmin,  
Et notre bonheur enfin  
Sera sans fin !

Louise Chatelan-Roulet.

## BAULMES L'INDEPENDANTE

Les lignes suivantes sont extraites d'une série d'articles très intéressants sur « Baulmes », signés A. J., et publiés par le Journal d'Yverdon.

×

DE bonne heure, la population de Baulmes lutta pour son indépendance, dans le but de constituer une communauté d'hommes libres. Il est difficile de suivre ce mouvement dès ses origines, un incendie ayant détruit, suivant la tradition, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, la localité toute entière et les archives qu'elle possédait.

En 1375, on voit 69 chefs de famille (prud'hommes) de Baulmes et 5 de Six-Fontaines acheter la bourgeoisie des Clées en échange de 100 florins bon or et pour chacun d'eux, un bichet de froment de cense annuelle. L'acte de